

É D I T O

Pour ce tout premier flash actions 2023, je souhaitais revenir sur le contexte d'installation imminent de notre projet d'avenir, à la suite de sa récente approbation.

Cela se traduit par la poursuite de nos engagements et par la quête d'un fonctionnement interne en adéquation avec le projet politique.

L'approbation de notre projet d'avenir (trptyque) me rend heureux, il marque un nouveau départ, ainsi que notre assiduité et notre volontarisme dont les objectifs sont de rendre notre service public équitable et adapté dans l'intérêt de nos administrés.

Ce projet va dans le sens aussi de notre vision partagée de l'avenir du territoire de la CoPLER et des liens que nous souhaitons tisser et préserver.

Parallèlement à cela, j'aimerais apporter plus personnellement quelques précisions quant à la nouvelle organisation interne qui en découle et qui a suscité de nombreuses réactions participatives au sein de notre communauté. Notamment avec l'intégration du pôle Culture à celui du Pôle attractivité du territoire.

Oui ! Associer opportunément l'action culturelle au développement de l'économie locale est un point de vue. Non, ce n'est pas la rendre accessoire bien au contraire c'est vouloir la renforcer au sein d'un groupe qui a toutes les appétences. Je pense à contrario que nous avons souhaité éviter une certaine marginalisation du service.


Dans les faits, ce projet de fonctionnement ne rend pas immuable notre lecture organisationnelle intérieure. Je veux rester à l'écoute de vos suggestions car cette lettre interne est aussi le moyen de répondre plus largement à vos questionnements.

Enfin, et toujours dans une recherche de transparence, j'ai souhaité apporter des précisions toutes particulières à propos des instances supra communautaires de type Syndicat Mixte auxquels nous déléguons une partie de nos compétences.

C'est ainsi que je vous souhaite une bonne lecture de ce flash actions tout en restant à votre écoute.

Jean-Paul CAPITAN,
Président de la CoPLER

S O M M A I R E

	DOB 2023 3		Pass numérique France services. . . 12
	Focus Travaux 4		Filière textile, rencontres 13
	Bilan service déchet 5		Focus Syndicats mixtes 14/15
	Collecte de bio déchets 6		Agenda. 17
	Loire propre. 6		
	Accompagnement Plan Guide . . . 7		
	Actu PVD. 7		
	Aides du fonds vert. 8		
	Habitat, améliorer son logement. . . 9		
	Groupe de travail randonnées . . . 10		
	Vente parcelle Jacquins Ouest . . . 11		
	Acquisition de la Fayette. 11		
	Politique d'accueil éco 12		
	Pass Solidaire de l'ASAJ 12		



> Le Débat d'Orientation Budgétaire 2023 (DOB)

Le DOB 2023 s'est tenu lors du dernier conseil communautaire de l'année 2022, compte-tenu du fait que le budget 2023 doit être voté le 2 mars.

L'exercice consiste à faire un point sur le bilan 2022 et proposer les actions pour l'année 2023. Sur le budget principal, les 2 principales actions, à reporter au niveau des travaux sont :

- > La base nautique de Cordelle pour un montant d'environ 1 400 k€ TTC
- > L'aménagement intérieur de la maison Becaud pour environ 900 k€ TTC

Dans le cadre des recherches d'optimisation (réduction des dépenses ou augmentation des recettes) au alentour de 250 k€/an, plusieurs chantiers ont également été lancés :

- > Réflexion sur le renouvellement de la flotte des véhicules CoPLER (hors camion de collecte)
- > Remise à plat des circuits de randonnées pédestres

D'ors et déjà, l'ensemble des commissions a fait des propositions d'économies à hauteur d'environ 190 k€, sachant que tous les chantiers en cours, notamment la réorganisation des services, ne produiront les résultats financiers qu'en 2024, voire 2025.

En ce qui concerne les investissements nouveaux, voici ce qui a été proposé :

- > Acquisition d'une application mobile (pour smartphone)
- > Acquisition d'instruments et mobilier adapté pour l'EIMD
- > Travaux de rénovation thermique de la micro crèche de l'Hôpital/Rhins
- > Équipement de la salle de réunion dans la Maison Becaud
- > Système de sécurité des serveurs communaux (stormshield)
- > 1^{ère} tranche travaux optimisation des berges du château
- > Achat camion de collecte OM
- > Finalisation des travaux d'extension de la déchèterie de Matard

L'ensemble des investissements rentrent dans l'enveloppe annuelle de 800 k€ préconisée par le cabinet « Actipublic » dans sa projection financière.

À noter également pour le budget immobilier, il est proposé d'acheter un nouveau bâtiment industriel pour disposer d'un futur atelier partagé.

> Focus : Les travaux à la CoPLER

La déchèterie de Matarad : La pose du carrelleur va pouvoir commencer. Le déménagement des locaux actuels est prévu pour fin mars pour débiter l'agrandissement des vestiaires hommes et le rafraîchissement du réfectoire. Les agents utiliseront de manière provisoire l'agrandissement pour se restaurer et se changer.



La Maison Bécaud : poursuite du gros oeuvre avec le coulage des dalles. la cage d'ascenseur est en montage. prochaine étape : chape, isolation et carrelage



La base nautique à Cordelle : poursuite du gros oeuvre : réhaussement des toitures, préparation des racks à bateaux et terrassement



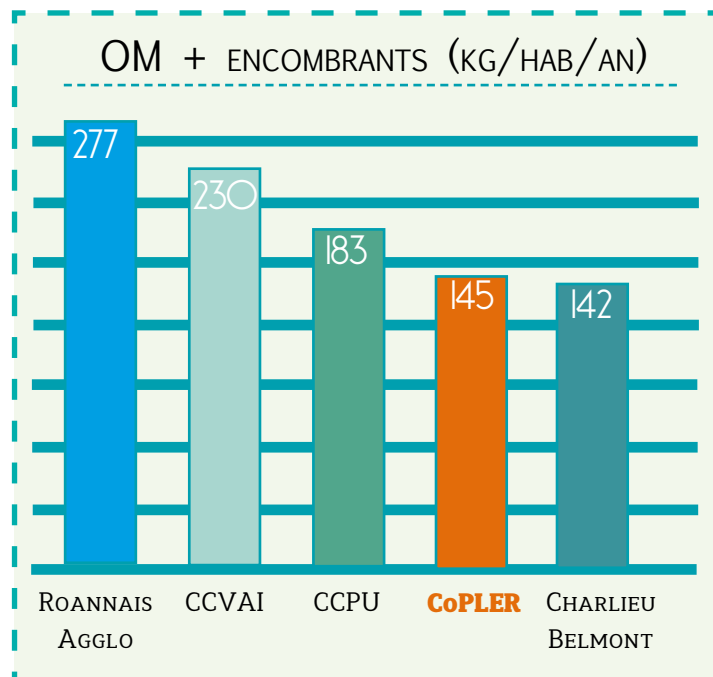
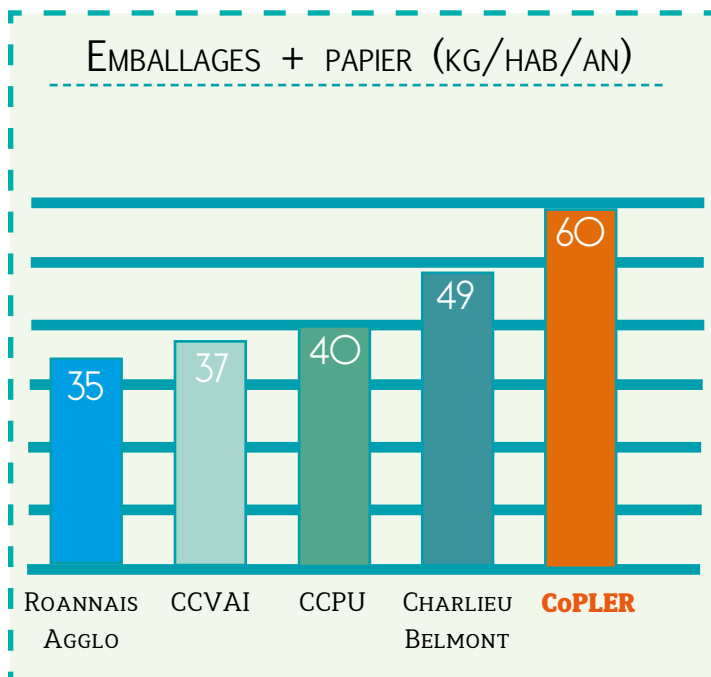
> Traitements des déchets : Le Bilan 2022



On observe sur l'année écoulée une nouvelle baisse significative des tonnages d'ordures ménagères, plus de 80 tonnes, malgré l'arrivée de nouveaux habitants. Cette baisse s'explique par le développement du compostage individuel (110 composteurs vendus en 2022) et collectif (9 communes en sont déjà pourvues), ainsi que par la mise en place des collectes de biodéchets. Les tonnages de verre et d'emballages sont stables, alors que le papier collecté est en forte diminution, comme cela est le cas depuis plusieurs années à l'échelle nationale. C'est l'une des raisons qui a conduit l'ADEME à promouvoir un nouveau modèle de collecte en mélange avec les emballages. Sur la CoPLER, cette nouvelle simplification du geste de tri est opérationnelle depuis le 1^{er} janvier 2023.

À noter que les performances de tri de notre collectivité restent très élevées : 60 kg d'emballages et papiers par an par habitant alors que la moyenne nationale est d'environ 40 kg.

La CoPLER trie toujours plus que les collectivités voisines, mais il reste une marge de progression, comme le démontrent les analyses de nos ordures ménagères réalisées en 2021.



> Les collectes de biodéchets prennent de l'ampleur



Après un démarrage progressif, la collecte de biodéchets atteint sa vitesse de croisière. Suite aux efforts de sensibilisation, de nombreuses nouvelles inscriptions d'habitants amènent le nombre de volontaires à 150.

De leur côté, les 10 professionnels du territoire déjà en cours d'expérimentation de cette collecte se voient rejoints par 3 cantines et le collège de Régnv. Afin de limiter les nuisances liées aux odeurs et aux asticots, de nouveaux bacs munis d'un joint d'étanchéité et de filtres multicouches leur ont été fournis.

Avec près d'une tonne de biodéchets collectés par semaine actuellement, il est envisageable d'en doubler la quantité recyclée en période estivale.

En service depuis quelques mois déjà, le site de compostage de Fourneaux a également été inauguré au jardin médiéval le 02 février. Cela a été l'occasion de sensibiliser les plus jeunes avec des interventions de nos animateurs dans les écoles.

> "J'aime la Loire" Propre débarque à la base nautique de Cordelle

Pour la 13^{ème} édition de cette opération, un nouveau point de collecte a été créé à la base nautique de Cordelle, site malheureusement impacté par les déchets abandonnés en raison de sa fréquentation et des variations du niveau de la Loire, qui transporte beaucoup de déchets plastiques.

Cette opération est coordonnée avec «J'aime la Nature Propre», qui regroupe 32 départements et plus de 66 000 participants. Le nettoyage de la nature se déroulera le 04 mars, de 8h30 à 12h, tous les habitants, élus, chasseurs, pêcheurs et randonneurs sont conviés, alors venez nombreux !

Par ailleurs, le site de la presqu'île de Mars est également retenu pour un projet de sentier pédagogique, en partenariat avec le département, gestionnaire des espaces naturels sensibles, et l'éco organisme CITEO. L'impact des déchets dans l'environnement y sera abordé et ce sentier mettra aussi en valeur la richesse de la biodiversité des gorges de la Loire, L'inauguration est prévue pour cet automne.



et au château de la Roche
comme chaque année
à partir de 8h30 également



> La CoPLER vous accompagne dans vos projets urbains !

Afin de maintenir le dynamisme des centres-bourgs, la CoPLER propose aux communes de réaliser leur plan-guide. Il s'agit d'un type de plan qui définit les axes structurants de leur projet urbain à long terme.

Ce document reprend l'ensemble des projets de la commune avec 6 thèmes :

- > Aménagements urbains,
- > Mobilité (circulation, stationnements et cheminements piétons),
- > Habitat,
- > Commerces et services,
- > Santé,
- > Culture et éducation.

Il s'agit de la déclinaison de Petites Villes de Demain à l'échelle des communes non labellisées de la CoPLER.

4 communes seront accompagnées chaque année. Pour 2023, les 4 communes seront : Fourneaux, Pradines, Saint-Cyr-de-Favières et Saint-Victor-sur-Rhins.

> Petites villes de demain : actu

La CoPLER a organisé la première rencontre des professionnels de l'immobilier et du secteur bancaire. L'objectif est de faire un point sur l'état du marché de l'immobilier, d'évoquer les freins que les professionnels rencontrent et de présenter les opportunités des ORT. Etaient présents des représentants de 2 banques, de 2 offices notariaux et de 4 agences immobilières, soit un total de



Petites villes de demain

17 professionnels. Il s'agit aussi de rappeler les services que peut proposer la CoPLER au travers du pôle attractivité (développement économique, commerce et tourisme), et du pôle aménagement (instruction ADS, aides à l'habitat : PIG et Petites Villes de Demain). 1 à 2 rencontres seront organisées chaque année, afin de développer et de maintenir ce réseau.



> Les aides du fond vert

L'État vient de publier les aides du fond vert : Cliquez sur le nom de l'aide en bleue pour plus d'info

Mettre en œuvre la rénovation énergétique des bâtiments publics	Actions à « gain rapide », isolation du bâti ou remplacement d'équipement, réhabilitations immobilières lourdes (logements acceptés).
Rénover des parcs de luminaires d'éclairage public	Subvention d'études de diagnostic pour les extinctions en cœur de nuit, création de trame noire, subvention pour le renouvellement du parc de luminaires anciens.
Prévenir les risques d'incendies de forêt	Protection et défense des zones déjà urbanisées contre les incendies, réduction de la vulnérabilité de constructions et des équipements nécessaires à la gestion de crise, aménagement de la forêt aux abords des zones urbanisées...
Renaturer la ville	Renaturation des sols et espaces urbains, présence de l'eau en ville et végétalisation des bâtiments Etude de diagnostic, subvention d'ingénierie ou étude préalable à la conception de projets, subventions d'investissements.
Contribuer à la stratégie nationale biodiversité 2030	Aires protégées, protection des espèces, conservation et restauration d'espaces menacés, lutte contre les espèces exotiques envahissantes, continuités écologiques, préservation des sols forestiers.
Développer le covoiturage	Etude pré opérationnelle, travaux d'infrastructures, frais de fonctionnement de ligne de covoiturage, animation locale du covoiturage, incitation financière à la pratique du covoiturage.
Recycler le foncier (friches)	Tout terrain nu, déjà artificialisé et qui a perdu son usage ou son affectation. Ou qui, en outre-mer, a pu être laissé vacant après évacuation d'habitats illicites et spontanés. Ou îlot d'habitat, d'activité ou mixte, bâti et caractérisé par une importante vacance ou qui a perdu son usage ou son affectation ou à requalifier

Document interne diffusé aux élus du territoire de la CoPLER par voie électronique.



La plateforme de dépôt des dossiers est ouverte : <https://www.demarches-simplifiees.fr>
Les dossiers sont à déposer au fil de l'eau jusqu'à la fin de l'année (mais les enveloppes ne sont pas illimitées).

NOUVEAU

> Des permanences pour améliorer son logement



Un conseiller énergie de Rénov'actions42, service public gratuit pour améliorer la performance énergétique de l'habitat, tiendra une permanence à

- > L'espace France Services
Saint-Symphorien-de Lay
44 Rue de la Tête Noire
tous les 4^{ème} mercredis du mois de 9h à 12h.

Reçus sur rendez-vous, les particuliers peuvent bénéficier d'un accompagnement gratuit pour leur projet de rénovation afin d'améliorer leur confort, valoriser leur patrimoine et par là même économiser de l'énergie.

Lors du rendez-vous, le conseiller écoute les attentes du particulier, et établit avec lui une évaluation thermique du logement en ciblant les actions à conduire en priorité pour améliorer le classement énergétique du logement.

Par la suite, le conseiller oriente le propriétaire vers les professionnels référencés par la plateforme Rénov'actions42, et fortement engagés dans la performance énergétique de l'habitat.

Le conseiller poursuit son accompagnement en montant un dossier de financement en mettant en exergue les dispositifs d'aides publiques les plus pertinents par rapport à la situation et aux travaux désirés : éco-prêt à taux zéro, certificats d'économie d'énergie, MaPrimeRénov etc. Les banques partenaires de l'opération pourront compléter le plan de financement.

La mission du conseiller ne s'arrête pas là où commencent les travaux... Il reste un soutien pour le propriétaire durant le chantier et peut dresser le bilan des économies réelles après travaux.

Pour prendre rendez-vous :
www.renovactions42.org
ou 04 77 41 41 25

> Un groupe de travail pour les chemins de randonnées

Un groupe de travail composé d'une quinzaine d'élus s'est réuni le 19 janvier à la CoPLER. L'objectif est de réfléchir à l'évolution du réseau de sentiers de randonnée existants sur le territoire.

En effet si la CoPLER compte à ce jour 33 circuits et 350 km de sentiers, certains circuits ont fait l'objet de modifications dans le temps, les éléments de communications sont, pour certains, vieillissants, obsolètes ou dégradés. Certaines portions du réseau nécessitent également des travaux de remise en état.

Le nombre d'élus présents lors de cette première réunion témoigne de l'importance de ce sujet dans les communes : nos sentiers de randonnées étant en effet un des vecteurs d'attractivités de notre territoire rural.

Au-delà de la dimension touristique et de découverte des paysages et de la nature, ces chemins doivent également pouvoir s'inscrire dans une réflexion globale sur les mobilités douces. Il est donc important que nous entamions un nouveau travail là-dessus, afin de nous adapter aux nouveaux

usages en termes de fréquentation mais aussi aux nouveaux moyens de communication.

La question de l'entretien des chemins et de leur domanialité sera aussi abordée, la CoPLER entretenant actuellement ce réseau pour le compte des communes.

Il a donc été décidé d'entamer une première phase de travail par la réalisation d'un état des lieux cartographiques, au moyen d'un SIG (Système d'Information Géographique).

Cet état des lieux va permettre de rassembler sur un seul document l'ensemble des données liées aux tracés, à la domanialité, à l'entretien... Il sera aussi alimenté par un relevé de terrain mené par 4 écovolontaires en service civique à Unis-cité (Roanne).

Une enquête va également être menée via les réseaux sociaux auprès des habitants et professionnels du tourisme afin de faire remonter les attentes autour de ces sentiers. Au vu de cet état des lieux les pistes d'améliorations et d'évolutions seront à définir par le groupe de travail.

Dans le cadre de la réflexion engagée par la CoPLER et les communes sur les sentiers et circuits de la CoPLER nous avons rédigé une petite [enquête](#) à destination des usagers et des acteurs du tourisme et du sport. Si vous vous sentez concerné par le sujet, merci à vous de prendre quelques minutes pour la compléter. Et n'hésitez pas à la relayer dans vos réseaux !

En cliquant sur le lien «enquête» bleuté vous pourrez accéder à l'enquête.



> La CoPLER adopte sa politique d'accueil économique pour les 10 ans à venir

En cohérence avec son nouveau Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), le Conseil communautaire a adopté par délibération du 15 décembre dernier les principes de sa politique d'accueil économique pour la période 2022-2032, conjointement au nouveau triptyque (pacte de gouvernance, projet de territoire et pacte financier et fiscal). Ce document cadre permet notamment de définir nos priorités et critères en matière

d'installation et de développement d'activités économiques. Dans un contexte de raréfaction du foncier et des locaux économiques, les élus ont souhaité conforter la dynamique économique observée et favoriser notamment le maintien et le développement d'activités et d'emplois de production, maillés sur le territoire, en plus des activités d'artisanat, de commerces et de services de proximité.

> Une 2^{nde} parcelle vendue sur les Jacquins Ouest

La seconde vente de terrain sur les Jacquins Ouest est prévue cette fin de mois. Elle va permettre d'accueillir le projet de développement des entreprises Home Maison, ADN Textile et Déchelette dans un bâtiment de 4931 m².

Les travaux vont démarrer en mars. Plusieurs autres projets sont aussi à l'étude sur le Parc. A suivre...

> La CoPLER, propriétaire de la ZA Lafayette

Plusieurs années après le transfert de la compétence zones d'activités, la vente de l'ensemble des terrains de la zone d'activités Lafayette de la commune à la CoPLER a enfin eu lieu fin janvier. Cela va permettre

à la CoPLER de vendre des terrains aux porteurs de projets en attente (en vue de leur implantation et/ou de leur développement).

> Saison touristique et culturelle

Après sa pause hivernale, le Château de la Roche réouvrira ses portes le 8 avril prochain, à l'occasion du week-end de Pâques et des vacances scolaires. Venez profiter de la visite théâtralisée de notre muséographie, de nos escape-games et de l'espace séminaires.

A noter le report du spectacle «Depuis que je suis né» les 7 et 8 avril prochains

Les deux séances du 7 avril sont consacrées à l'accueil des scolaires n'hésitez pas à vous en faire le relais auprès de vos écoles

Les réservations en ligne ouvriront le 15 mars.
www.lechateaudelarochefr

Les réservations sur www.copler.fr

> Un Pass Solidaire à l'ASAJ pendant les vacances d'hiver !

Ce sont 18 jeunes du territoire qui ont participé à ce PASS, en servant des repas au local des Restos du Coeur à Roanne le jour d'une distribution, puis en promenant des chiens de la SPA du Roannais.

Lors de ces 3 jours, ils ont également confectionné différentes pâtisseries pour les vendre sur le marché de Saint-Symphorien-de-Lay. Les bénéfices obtenus ont été reversés à deux associations : «Les échappées d'Anthony » (Saint-Just-La-Pendue) et «Pour qu'Eden et Abel vivent» (Roanne).

Merci aux associations et aux habitants d'avoir participé à la réussite de ce projet .



> Les jeunes de l'asaj prennent de la hauteur

Durant 2 jours, notre conseiller numérique, Etienne Givre-Alix est intervenu auprès des jeunes de l'ASAJ dans le cadre d'un Pass Numérique : le "Pass'Minecraft".

Le projet était d'associer médiation culturelle locale et numérique ! Les jeunes sont partis à la rencontre du château de la Roche équipés d'un drone.

C'est sur les berges que les jeunes ont été initiés au pilotage: décollage, atterrissage, prise de vue....

De retour au cybercentre de la CoPLER, après avoir recueilli suffisamment d'images du château, les jeunes l'ont modélisé à partir de celles-ci en 3 dimensions avec le jeu culte MineCraft qui est un jeu de modélisation cubique.

Ils ont ensuite utilisé l'outil Canva, qui est une plateforme de création graphique, pour mettre en scène leur création.

Au vu du rendu, nous pouvons constater que nos jeunes ont su faire preuve de créativité et de dextérité aussi ! Bravo



> Des conseils Municipaux pour les Enfants et les Jeunes !

Depuis septembre 2022, un groupe de travail s'est mis en marche pour réfléchir à la co-construction d'un projet collectif aux conseils d'enfants et jeunes du territoire.

Après plusieurs échanges et différentes pistes évoquées, les élus semblent vouloir œuvrer sur l'organisation d'une journée à Paris pour permettre aux enfants concernés de découvrir les institutions: Assemblée Nationale, Sénat ...

Notre service jeunesse étudie actuellement la faisabilité de ce projet et soutient techniquement l'organisation de celui-ci.



> L'accompagnement des jeunes en milieu rural

Le partenariat CoPLER – ADMJC42 se poursuit dans le cadre de la recherche-action.

Celui-ci a permis la co-construction d'une expérimentation visant à lancer puis à accompagner des dynamiques de jeunes à l'échelle de pôles communaux. Ce travail a d'abord débuté sur le pôle Rhins au printemps 2022.

Depuis la rentrée scolaire, l'expérimentation est conduite également sur le Pôle Bords de Loire. Pour l'heure, ce sont 5 des 7 communes invitées à se joindre à la démarche qui se sont mises en mouvement : Saint-Victor-sur-Rhins, Pradines, Régny, Saint-Cyr-de-Favières et Cordelle.

Ce travail a permis de mettre en lumière des besoins d'accompagnement de deux natures de la part des élus locaux engagés : un besoin de soutien et d'accompagnement technique auprès des collectifs

de jeunes et un besoin de partage de pratiques et d'expériences entre communes.

Lors du bilan mi-parcours de décembre 2022, il a été décidé :

- De poursuivre les expérimentations conduites dans les pôles Rhins et Bords de Loire.
- De démarrer une expérimentation dans un troisième pôle communal (Pôle Montagne), afin de progresser dans la construction d'un protocole d'accompagnement des communes et des jeunes
- D'élaborer ensemble un modèle qui permette de pérenniser les accompagnements des élus et des jeunes locaux aussi longtemps que nécessaire.

> Tisser du lien avec les entreprises de la filière Textile



Visite des tissages recorbet avec M. Yann Biville, PDG

Afin de tisser du lien avec les entreprises de la filière Textile et répondre à leurs différents besoins, notamment en matière de RH, de nouvelles dates sont proposées pour découvrir les nombreux métiers de ce secteur sur ce premier semestre 2023.

Le Pôle Attractivité de la CoPLER met tout en œuvre pour faire connaître les opportunités d'emploi et de formation en étroite collaboration avec Unitex Aura, qui fédère et représente les entreprises de la filière textile régionale. Pôle Emploi de Roanne et Espace 2M sont également des partenaires incontournables.

- Le mardi 24 Janvier, les entreprises « Tissage Volle et Cie » et « Tissages Recorbet », installées depuis des décennies sur la commune de Croizet/Gand, ont accueilli une dizaine de personnes (demandeurs d'emploi et prescripteurs) afin de les faire voyager dans cet univers du textile méconnu mais tellement incroyable : ourdisseur, noueur, tisseur, visiteur, ... autant de métiers et de savoir-faire pour arriver à un produit final de qualité.
- Le mardi 21 Février a eu lieu la visite de l'entreprise Steviss, basée sur la commune de Chirassimont, qui fabrique des tissus techniques et rubans industriels.



Visite entreprise Steviss avec M. Marc Stèvenin, PDG

+ d'info : Karine GRASSET
kgrasset@copler.fr
06 76 72 90 67

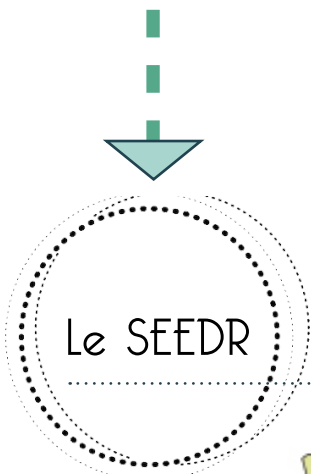
> Syndicats mixtes qui sont-ils et que font-ils ?

La CoPLER a délégué une partie de ses compétences à des syndicats qui regroupent plusieurs intercommunalités et/ou communes. Il semble important de pouvoir communiquer à travers le flash actions (mais également dans les autres instances de la CoPLER) comme cela a été proposé dans le pacte de gouvernance, sur les actions portées par ses structures qui jouent un rôle important sur notre territoire.

En voici la liste et les compétences délégués :

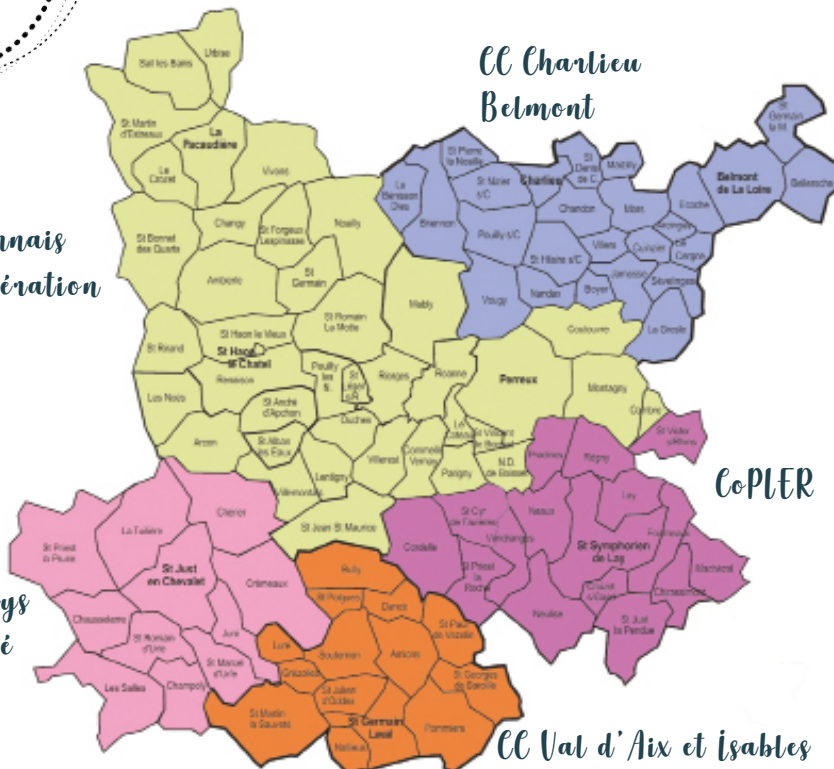
- > Le syndicat mixte d'étude et d'élimination des déchets du Roannais SEEDR pour le traitement des déchets
- > Le Syndicat d'électrification de la Loire SIEL pour la Fibre optique et l'éclairage public, ainsi que l'électrification
- > Le Syndicat de la Roannaise de l'eau RDE pour l'eau potable et la GEMAPI
- > Le syndicat mixte du SCOT Roannais pour la planification urbaine
- > Le Syndicat mixte des collectivités riveraines du barrage de Villerest pour l'entretien des berges de la Loire et leur valorisation touristique

Il est proposé de faire un focus sur un ou plusieurs de ces Syndicats à chaque numéro de flash actions.



CA Roannais Agglomération

El Pays d'Urfe



5 collectivités
104 communes
148 741 habitants
au 01/01/2021

> fiche d'identité

NOM : Le syndicat mixte d'étude et d'élimination des déchets du Roannais : SEEDR

DATE DE NAISSANCE : créé par arrêté préfectoral le 3 octobre 2000.

COMPOSITION : Il concerne les 5 collectivités du nord de la Loire (CoPLER, CBC, RA, Urfé et la CCVAI) La CoPLER y est représentée par 3 délégués titulaire: Jean-Paul CAPITAN, Serge REULIER et 3 suppléants: Christian GERVAIS, Frédéric MARTEIL, Marc MARCHAND

EXÉCUTIF : Jean-Yves BOIRE, Président
Henri GROSDENIS, Vice-Président

MISSIONS : Il assure la compétence tri, (haut de quai) traitement et valorisation des déchets ménagers et assimilés du Roannais.

PROJETS :

- Construction d'une usine « multi-filières » pour répondre aux objectifs de la loi de transition énergétique : extraction des recyclables résiduels dans les ordures ménagères, séparation des biodéchets et préparation de CSR (combustible solide de récupération)
- Un terrain a été acquis sur Mably, l'appel d'offres est en cours (2 candidats en audition), capacité de traitement : 50 000 t/an, échéance de mise en service 2025. Financement intégré au coût de traitement des OM (/nb de tonnes collectées)
- Les nouvelles filières de reprise (loi AGEC de 2020) : articles de bricolage, jardinage, sport et loisirs, jeux, jouets sont à implanter en 2023 sur les déchèteries

- Il est proposé que le SEEDR en assure la gestion auprès des éco-organismes, comme cela est le cas pour la plupart des filières actuelles (aucun impact financier pour les collectivités : les soutiens sont redistribués/nb de tonnes collectées)

- La seule filière de déchèterie en convention directe avec les collectivités (déchets électriques) serait à cette occasion confiée au SEEDR également (même règle de redistribution des soutiens + cohérence avec la compétence Traitement exercée par le syndicat)

FINANCEMENT : Le S.E.E.D.R n'a pas de fiscalité propre, contrairement aux collectivités membres qui financent la gestion des déchets par le biais de la T.E.O.M, de la R.E.O.M, de la Redevance Incitative.

Le financement du service du S.E.E.D.R est assuré par :

- 1 facturation à la tonne aux collectivités des tonnages traités (DMR, Emballages et déchets issus des déchèteries). Pour l'année 2022, cela représente 465 504 €.
- 1 contribution des collectivités adhérentes pour les charges de fonctionnement qui intègrent les charges de structure (charges courantes, rémunération du personnel et élus) et des frais annexes (amortissements, frais d'études, honoraires et frais liés aux marchés publics). Elle est calculée en fonction des tonnages de DMA (sans inertes). Elle s'élève à 20 025 € pour l'année 2022.
- Le S.E.E.D.R reverse aux collectivités adhérentes :
 - 100 % des recettes liées à la valorisation des matériaux
 - 100 % des soutiens perçus des différents Eco-organismes



Agenda

Réunions institutionnelles à la CoPLER

> BUREAUX COMMUNAUTAIRES À 18H

- > Jeudi 23 mars
- > Jeudi 11 mai

> CONSEILS COMMUNAUTAIRES À 20H

- > Jeudi 2 mars
- > Jeudi 6 avril

